

**CONDITIONS DÉBITRICES ET CRÉDITRICES APPLICABLES
PAR BRIDGE BANK GROUP CI AU 01 JUILLET 2025 (MONTANT EN FCFA/HT)**

Taux de base bancaire Bridge Bank Group Côte d'Ivoire (TBB) : 10,75%

Date de prise d'effet : 2 Novembre 2015

PARTICULIERS

A- TARIFS DES PRODUITS ET SERVICES OFFERTS A LA CLIENTELE DES PARTICULIERS

I. CONDITIONS GENERALES DU COMPTE

1.1 Conditions d'ouverture de compte		
1.1.1	Ouverture de compte (avec remise de la convention de compte)	
1.1.1.1	Compte chèque	Franco
1.1.1.2	Compte d'épargne simple	Franco
1.1.1.3	Dépôt à terme	Franco *Pénalité de déblocage avant échéance 1%
1.1.1.4	Compte d'épargne logement	N/A
1.1.1.5	Plan épargne logement	Franco
1.1.1.6	Compte sur livret (délivrance du livret d'épargne)	N/A
1.1.1.7	Compte joint	
1.1.1.7.1	Compte chèque	Franco
1.1.1.7.2	Compte d'épargne	Franco
1.1.1.8	Compte indivis (héritage collectif)	
1.1.1.8.1	Compte chèque	Franco
1.1.1.8.2	Compte d'épargne	Franco
1.1.1.9	Autres types de comptes	N/A
1.1.1.10	Dépôts initiaux pour les ouvertures de comptes	
1.1.1.10.1	Compte Épargne Plus	5 000 000
1.1.1.10.2	Plan Épargne Jeune	30 000
1.1.1.10.3	Plan Épargne Étude	100 000
1.1.1.10.4	Plan Épargne Immobilier	100 000
1.1.1.11	Assurance décès associée au compte chèque et épargne	N/A
1.1.1.12	Assurance décès ou invalidité totale et définitive associée au compte chèque	1% du Capital attendu (Capital variant de 1 000 000 à 4 000 000, par tranche de 1 000 000)
1.2 Conditions de clôture de compte		
1.2.1	Compte chèque	Franco
1.2.2	Compte d'épargne simple	Franco
1.2.3	Dépôt à terme	Pénalité de déblocage avant échéance 1%
1.2.4	Compte d'épargne logement	N/A
1.2.5	Plan Épargne Logement	N/A
1.2.6	Compte sur livret	N/A
1.2.7	Compte joint	
1.2.7.1	Compte chèque	Franco
1.2.7.2	Compte d'épargne	Franco
1.2.8	Compte indivis	
1.2.8.1	Compte chèque	Franco
1.2.8.2	Compte d'épargne	Franco
1.2.9	Lettre de clôture juridique	10 000
1.2.10	Attestation de clôture de compte	20 000
1.2.11	Autres types de clôture de comptes	N/A

II. SERVICES RATTACHES AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE

2.1 Gestion de comptes		
2.1.1	Conditions débitrices et frais	
2.1.1.1	Meilleur taux débiteur appliqué à la clientèle	(TBB)
2.1.1.2	Frais de tenue de compte sur livret d'épargne	N/A
2.1.1.3	Commission de plus fort découvert	0,10%
2.1.1.4	Commission de mouvement au débit du compte	Franco
2.1.1.5	Commission de dépassement sur compte autorisé	N/A
2.1.1.6	Commission de dépassement sur compte non autorisé	2 500
	Frais d'impayé sur prêt amortissable	5 000
2.1.1.7	Frais de tenue de compte chèque (tarif mensuel)	5 000
2.1.1.8	Arrêté de compte	Franco
2.1.1.9	Relevé d'Identité Bancaire (RIB)	Franco
2.1.1.10	Autres types de conditions débitrices	TBB+4%
2.1.1.11	Assurance prévoyance obsèques en fonction de la formule choisie, de l'âge de l'assuré, du montant des capitaux et du mode de paiement	N/A
2.1.1.12	Assurance automobile	Fonction des éléments caractéristiques du véhicule (âge, puissance fiscale, valeur vénale, etc)
2.1.2	Relevés de comptes	
2.1.2.1	Mensuel	Franco

2.1.2.2	A la demande (mois en cours) / page	2 000 par page
2.1.2.3	Autre période (tarif par mois) / page	2 000 par page
2.1.3	Relevé recapitulatif des frais annuels	N/A
2.1.4	Autres types de relevés de comptes	
2.1.4.1	Relevés pour ambassade	15 000
2.1.5	Attestations bancaires	
2.1.5.1	Attestation de solde	30 000
2.1.5.2	Attestation de non engagement	50 000
2.1.5.3	Autres types d'attestations bancaires	* Standard BBGCI 50 000 / Avec dérogation 100 000
2.1.6	Frais de timbre pour versement d'espèces en compte	100
2.1.7	Frais de procuration	Franco
2.1.8	Conditions créditrices	
2.1.8.1	Plan Épargne et autres produits d'épargne contractuel	3,5% à 4,5% / An
2.1.8.1.1	Plan Épargne Crédit	3,5% à 4,5% / An
2.1.8.1.2	Plan Épargne Immobilier	3,5% à 4,5% / An
2.1.8.2	Autres dépôts et produits d'épargne	Épargne Plus : 5% TTC pour un placement sur 4 ans minimum
2.1.8.3	Intérêts créditeurs pour les plans d'épargne et autres produits d'épargne contractuel	N/A
2.1.8.4	Intérêts créditeurs pour les comptes épargne simple	3,5%
2.1.8.5	Intérêts créditeurs sur les bons de caisse et comptes à terme	N/A
2.1.8.6	Autres conditions créditrices	
2.1.8.6.1	Taux d'intérêt minimum sur dépôts à terme	Taux semestriel des DAT réglementés (cf. BCEAO) DAT contractuels (Voir conditions en Agences)

2.2 Moyens de paiement

2.2.1	Chèques	
2.2.1.1	Délivrance de chéquier	
2.2.1.1.1	Chèques barrés non endossables	Franco
2.2.1.1.2	Chèques non barrés/vignette	20
2.2.1.1.3	Lettre-chèques	Franco
2.2.1.1.4	Chèques de banque sur place	20 000
2.2.1.1.5	Chèque de banque UEMOA	20 000
2.2.1.1.6	Chèque de banque sur compte en devises (minimum et maximum)	50 000
2.2.1.2	Chèques de guichet	Franco
2.2.1.3	Certification de chèque	15 000
2.2.1.4	Frais pour annulation de chèque de banque	20 000
2.2.1.5	Opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	15 000 par Chèque et 30 000 par Chéquier
2.2.1.6	Renouvellement d'opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	30 000
2.2.1.7	Frais de destruction de chéquier	15 000
2.2.1.8	Frais de rejet impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions	10 000 Impayé et 25 000 déclaration à la CIP
2.2.1.9	Forfait chèque impayé < à montant X CFA (montant à préciser)	N/A
2.2.1.10	Expédition de chéquier à domicile (sous pli simple)	N/A
2.2.1.11	Expédition de chéquier à domicile (sous pli recommandé)	N/A
2.2.1.12	Autres types de chèques	N/A
2.2.1.13	Assurance perte et vol des moyens de paiement	N/A
2.2.1.14	Encaissement de chèques	
2.2.1.14.1	Encaissement de chèques dans l'UEMOA	Franco
2.2.1.14.2	Encaissement de chèques hors UEMOA	37 000 décomposé comme suit: * Commission d'encaissement: 10 000 * Courrier: 20 000 * Avis de sort: 5 000 * Commission de manipulation: 2 000
2.2.1.15	Frais de garde de chéquier (mensuel, à compter de 45 jours)	5 000
2.2.1.16	Frais de rejet (motif autre que l'absence ou insuffisance de provision)	10 000

2.2.2 Cartes bancaires

2.2.2.1	Renouvellement/Cotisation annuelle	Classic : 35 455 ; Gold : 90 000 Signature : 150 000 ; Infinite : 250 000
2.2.2.1.1	Carte privative	N/A
2.2.2.1.2	Carte interbancaire (nationale ou UEMOA)	
2.2.2.1.2.1	Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banque (GAB) du client	Franco
2.2.2.1.2.2	Consultation de solde aux Guichets Automatiques de Banque (GAB) du client	Franco
2.2.2.1.2.3	Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banque (GAB) des confrères de la zone UEMOA	500
2.2.2.1.2.4	Mini relevé	Franco
2.2.2.1.2.5	Frais de gestion mensuel	N/A
2.2.2.1.2.6	Frais annuels	Classic : 35 455 ; Gold : 90 000 Signature : 150 000 ; Infinite : 250 000
2.2.2.1.3	Les services de transfert rapide de fonds développés par d'autres institutions bancaires au sein de leur groupe	N/A
2.2.2.1.4	Carte interbancaire internationale (avec VISA, MASTERCARD, etc.)	Toutes nos cartes sont VISA

2.2.2.1.5	Carte prépayée	N/A
2.2.2.1.5.1	Chargement de la carte	N/A
2.2.2.1.5.2	Retrait Guichet Automatique de Banque (GAB)	N/A
2.2.2.1.5.3	Retrait Guichet Automatique de Banque (GAB) (pays X) hors Guichet Automatique de Banque (GAB) (banque X)	N/A
2.2.2.1.5.4	Retrait Guichet Automatique de Banque (GAB) hors pays X	N/A
2.2.2.1.5.5	Transfert de carte à carte	N/A
2.2.2.1.5.6	Achat Terminal de Paiement Electronique (TPE) pays X	N/A
2.2.2.1.5.7	Achat Terminal de Paiement Electronique (TPE) et internet hors pays X	N/A
2.2.2.1.5.8	Consultation de solde Guichet Automatique de Banque (GAB)	N/A
2.2.2.1.5.9	Autorisation refusée sur les Guichets Automatiques de Banque (GAB) et Terminaux de Paiement Electroniques (TPE)	N/A
2.2.2.1.5.10	Provision insuffisante sur les Guichets Automatiques de Banque et Terminaux de Paiements Electronique (TPE)	N/A
2.2.2.1.5.11	Remplacement de la carte	N/A
2.2.2.1.5.12	Relevé de compte en ligne	N/A
2.2.2.1.5.13	Assistance clientèle par un opérateur banque	N/A
2.2.2.2	Délivrance de la carte additionnelle (à décliner par type)	Classic : 35 455 ; Gold : 90 000 Signature : 150 000 ; Infinite : 250 000
2.2.2.3	Confection de la carte en urgence	N/A
2.2.2.4	Frais de refection de carte (sauf défectuosité)	Classic : 35 455 ; Gold : 90 000 Signature : 150 000 ; Infinite : 250 000
2.2.2.5	Rédition du code confidentiel	10 000
2.2.2.6	Demande d'autorisation pour dépassement de plafond	10 000
2.2.2.7	Opposition carte	
2.2.2.7.1	Par le client : perte ou vol	10 000
2.2.2.7.2	Par la banque : usage abusif (particulier)	N/A
2.2.2.8	Frais de non restitution de carte en opposition ou usage abusif	N/A
2.2.2.9	Modification de contrat (carte, plafond ...)	Franco
2.2.2.10	Expédition à domicile : frais d'envoi minimum	N/A
2.2.2.11	Ouverture de dossier de fraude	N/A
2.2.2.12	Frais de gestion de cartes (à décliner par type de carte)	N/A
2.2.2.13	Prestations services monétiques (consultation/édition de solde; consultation/édition de solde d'historique)	
2.2.2.13.1	Retrait d'espèces dans les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)	
2.2.2.13.1.1	Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) de la banque du client	Franco
2.2.2.13.1.2	Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) autres banques locales (GIM UEMOA)	500
2.2.2.13.1.3	Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) dans la zone UEMOA (GIM UEMOA)	500
2.2.2.13.1.4	Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) hors zone UEMOA	2,5%, minimum 2 500 et maximum 10 000
2.2.2.13.1.5	Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) dans la zone UEMOA (Hors réseau GIM UEMOA)	2,5%, minimum 2 500 et maximum 10 000
2.2.2.13.2	Services accessibles via les Guichets Automatiques de Banque (GAB) / Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)	
2.2.2.13.2.1	Consultation/Édition de solde dans la banque du client	Franco
2.2.2.13.2.2	Consultation/Édition de solde dans les autres banques locales et UEMOA	500
2.2.2.13.2.3	Consultation/Édition d'historique de solde	Franco
2.2.2.13.2.4	Consultation de solde hors zone UEMOA	1 000
2.2.2.14	Paiement	
2.2.2.14.1	Dans la zone UEMOA	Franco
2.2.2.14.2	Hors zone UEMOA	•2,5% pour les montants < 2 000 000 •5% pour les montants >= 2 000 000
2.2.3	Virements et prélèvements	
2.2.3.1	Virements	
2.2.3.1.1	Domiciliation de salaires	Franco
2.2.3.1.2	Virement interne reçu ou émis (de compte à compte dans la même banque)	Franco
	Virement dans l'UEMOA (SICA)	5 000
2.2.3.1.3	Virement sur place vers un tiers (STAR-UEMOA)	5 000
2.2.3.1.4	Virement entre agence en faveur d'un tiers	Franco
2.2.3.1.5	Virement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA)	5 000
2.2.3.1.6	Encaissement de virements nationaux, communautaires et internationaux	Franco
2.2.3.1.7	Mise en place de Virement Permanent local ou autre	
2.2.3.1.7.1	Création du dossier	Franco
2.2.3.1.7.2	Execution des opérations	5 000 Interbancaire ; Franco : Intra banque
2.2.3.1.8	Modification de virement permanent	5 000 (Gratuit via myBridge Touch)
2.2.3.1.9	Mise à disposition de fonds	N/A
2.2.3.2	Prélèvements	
2.2.3.2.1	Mise en place de l'autorisation de prélèvement	

2.2.3.2.1.1	Création de dossier	Franco
2.2.3.2.1.2	Exécution de l'opération	5 000 interbancaire ; Franco : intrabancaire
2.2.3.2.2	Frais d'opposition sur avis de prélèvement	10 000
2.2.3.2.3	Emission de prélèvement par une entreprise	N/A
2.2.3.2.4	Paiement d'un prélèvement	Franco
2.2.3.2.5	Remise d'avis de prélèvement (support télétransmission)	Franco
2.2.3.2.6	Frais de prélèvement impayé (sans provision)	10 000
	Forçage sur présentation prélèvement	10 000
	Frais de rejet impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions	10 000
	Impayé issu d'une remise (imputable au bénéficiaire)	10 000
2.2.3.2.7	Rejet de prélèvement à l'initiative du client	10 000
2.2.4	Effets de Commerce	
2.2.4.1	Délivrance de carnets d'effets normalisés	
2.2.4.1.1	Effets normalisés	10 000
2.2.4.1.2	Lettres-effets	10 000
2.2.4.2	Frais de destruction de carnets d'effets normalisés	10 000

III. SERVICES BANCAIRES

3.1 Dates de valeurs appliquées

3.1.1	Virements reçus	J+1
3.1.2	Remise de chèque	J+2
3.1.3	Remise d'effets à l'escompte	J+1
3.1.4	Virements émis, domiciliation d'effets, paiement de chèques	J-1
3.1.5	Versement et retrait d'espèce	J
3.1.6	Livrets d'épargne	J+15 / J-15

3.2 Frais liés aux services bancaires

3.2.1	Dépôt d'espèces dans la banque du client quelque soit le guichet (hors acquittement de frais de timbre fiscal)	Franco
3.2.2	Retrait d'espèces dans la banque du client quelque soit le guichet, à l'exception des opérations par chèques de guichet	Franco
3.2.3	Emission chèque de banque en FCFA	15 000
3.2.4	Emission chèque de banque en autre devises	* Frais de dossier : 20 000 * Commission de transfert : 1,5% avec un minimum de 20 000 * Taxe : 0,6% * Frais d'autorisation : 20 000 * Frais Swift : 15 000 * Frais de correspondant : au réel
3.2.5	Rejet de chèque	20 000
3.2.6	Demande d'opposition	15 000 par Chèque et 30 000 par Chéquier
3.2.7	Incident sur compte (ATD, Saisie conservatoire et attribution de créances)	50 000
3.2.8	Protêt	Au réel
3.2.9	Frais de circularisation	N/A
3.2.10	Changement de signature	Franco
3.2.11	Modification d'intitulé de compte	Franco
3.2.12	Changement d'éléments constitutifs du dossier du client, notamment d'identification	Franco
3.2.13	Changement de garde de titre	N/A
3.2.14	Frais de nantissement	Au réel
3.2.15	Frais de saisie attribution Avis à Tiers Détenteur (ATD)	50 000
3.2.16	Frais de reclassement	10 000

IV. SERVICE BANQUE A DISTANCE

4.1	Avis de débit et de crédit par voie électronique	Franco
4.2	Banque en ligne (myBRIDGE TOUCH)	3 000
4.3	Gestion internet, téléphone mobile (par type de produit adossé)	Franco
4.4	Virement électronique vers un autre établissement bancaire	5 000
4.5	Banque par téléphone (accès au guide vocal)	N/A
4.6	Services SMS	Franco
4.7	Accès au service de consultation et de gestion de compte sur internet mobile (seuls les coûts sont à la charge du client)	Franco
4.8	Téléchargement de fichiers WEB (demande de relevés de compte en ligne)	Franco
4.9	Transfert à partir d'une carte	N/A

V. GESTION DES INCIDENTS DE PAIEMENT

5.1	Frais de déclaration d'opposition à la Banque Centrale	N/A
5.2	Frais de mainlevée d'opposition Banque Centrale	N/A
5.3	Lettre de relance pour compte débiteur (pli simple)	Franco
5.4	Lettre de relance pour compte débiteur (pli recommandé)	Au réel
5.5	Lettre de déclaration à la CIP	25 000
5.6	Lettre d'information préalable au rejet de chèque sans provision	Franco
5.7	Certificat de non-paiement	Franco
5.8	Autres frais pour incidents de paiement	N/A

VI. OPERATIONS DE CHANGE

6.1	Achat et vente de billets de banque (commission manipulation achat et vente)	*Achat euro : Franco *Vente euro et autres devises : 2,2% *Achat de USD : cours du jour moins 30 FCFA *Vente de USD : cours du jour plus 30 FCFA
6.2	Achat et vente de chèques de voyage en Euro (commission à prévoir)	N/A
6.3	Achat et vente de chèques de voyage en autres devises cotées (commissions à prévoir)	N/A
6.4	Autres crédits à court terme (TTB+Marge)	N/A

VII. OPERATIONS DE CREDIT

7.1 Crédit à la consommation (taux d'intérêt à déterminer par rapport au MTD+Marge)

	Frais de Dossier PPO	-0,5% du montant financé -Commission de structuration : 1,5% du montant financé
	Taux d'intérêt (autres crédits à court terme)	TBB+4%
7.1.1	Découvert en compte convenu et formalisé (MTD+Marge)	TBB+4%
7.1.2	Découvert en compte convenu et non formalisé (MTD+Marge)	TBB+4%
7.1.3	Facilités de caisse	TBB+4%
7.1.4	Autres crédits à court terme	TBB+4%

7.2 Crédits à l'habitat

7.1.2	Moyen Terme (MTD-Marge)	TBB+3,25%
7.2.2	Long Terme (MTD+Marge)	TBB+3,25%

7.3 Crédit-bail

7.3.1	Mobilier	N/A
7.3.2	Immobilier	N/A

7.4 Autres opérations connexes aux opérations de crédit

7.4.1	Frais de mainlevée d'hypothèque	Au réel
7.4.2	Assurance sur prêts particuliers	Prêts < 36 Mois, prime unique comprise entre 0,5% et 0,75 % du capital emprunté Prêts > 36 Mois : prime annuelle correspondant à 0,5 % du capital restant dû au moment du calcul de la prime
7.4.3	Mainlevée d'hypothèque partielle ou totale (hors frais notariés et d'enregistrement)	Au réel
7.4.4	Frais de mainlevée de promesse d'hypothèque	Au réel
7.4.5	Demande d'édition de tableau d'amortissement	Franco
7.4.6	Frais d'impayé au remboursement	Franco
7.4.7	Frais d'état d'engagement	Franco
7.4.8	Frais d'anticipation	4%
7.4.9	Frais d'étude des dossiers de prêt	
7.4.9.1	Frais de mise en place de prêt	0,5 % minimum 100 000
7.4.10	Autres opérations de crédit	Néant
7.4.11	Autres assurances sur prêts particuliers	En fonction du type de prêts
7.4.12	Avenant sur contrat prêt	Au réel
7.4.13	Modification simple (date d'échéance, n° de compte ou périodicité)	Franco
7.4.14	Modification des taux avec réédition du tableau d'amortissement	Franco
7.4.15	Autres modifications nécessitant une rédaction d'acte	Au réel
7.4.16	Demande d'édition de tableau d'amortissement	Franco
7.4.17	Frais d'échéance impayé (selon périodicité)	Franco
7.4.18	Commission d'engagement	N/A
7.4.19	Frais et commission d'escompte	Par effet : Commis. de bordereau : 5 000 et Commis. de manipulation : 1 500
7.4.20	Cautions et avals	Frais de dossier : 15 000 + Droit de timbre : Au réel + 3%, avec minimum 30 000

VIII. OPÉRATIONS AVEC L'ETRANGER

8.1 Chèque payable à l'étranger ou dans la zone UEMOA (traités hors compensation régionale)

8.1.1	Frais d'encaissement	
8.1.1.1	Frais de manipulation	15 000
8.1.1.2	Frais de port de lettre	20 000
8.1.1.3	Chèque libellé en devise : commission de change en sus	Commission d'encaissement : 10 000 (Hors frais de correspondant) + Commission de change : 0,5% + Avis de sort : 5 000 + Frais d'envoi DHL : au réel avec un minimum de 80 000
8.1.1.4	Frais d'impayés	30 000
8.1.1.5	Date de valeur	J+30
8.2	Chèques et effets gratuits reçus de l'étranger ou de la zone UEMOA	Frais d'envoi DHL : au réel avec 80 000 minimum

8.2.1	Chèques reçus par la compensation régionale	Franco
8.2.2	Frais d'encaissement	Franco
8.2.3	Frais de manipulation	Franco
8.2.4	Frais de SWIFT	Franco
8.2.5	Frais de port de lettre	Franco
8.2.6	Frais de chèque en souffrance	Franco
8.2.7	Frais fixes d'impayés	Impayés : 10 000 et Déclaration CIP : 25 000
8.3	Emission de chèques de banque à destination d'un pays étranger	Frais d'envoi DHL : au réel avec 80 000 minimum
8.3.1	Frais de dossier	20 000
8.4	Commission de Transferts	
8.4.1	Transferts zone UEMOA (forfait ou taux)	25 000
8.4.2	Transferts hors UEMOA	
8.4.2.1	Virement hors UEMOA (Transfert SWIFT avec change en autres devises)	Frais de dossier : 20 000 + Commission de transfert ≥ 1,5% avec un minimum de 20 000 + Taxe : 0,6% + Frais d'autorisation : 20 000 + Frais Swift : 15 000 + Frais de correspondant : au réel
8.4.2.2	Virement hors UEMOA (Transfert SWIFT sans change)	Frais de dossier : 20 000 + Commission de transfert ≥ 1,5% avec un minimum de 20 000 + Taxe : 0,6% + Frais d'autorisation : 20 000 + Frais Swift : 15 000 + Frais de correspondant : au réel
8.4.3	Autres types de transfert	Frais de dossier : 20 000 + Commission de transfert ≥ 1,5% avec un minimum de 20 000 + Taxe : 0,6% + Frais d'autorisation : 20 000 + Frais Swift : 15 000 + Frais de correspondant : au réel

IX. AUTRES SERVICES (DIVERS)

9.1	Frais de recherche de documents (en unité)	
9.1.1	0 à 30 jours	40 000
9.1.2	31 à 60 jours	40 000
9.1.3	61 à 90 jours	40 000
9.1.4	Plus d'un an	40 000
9.1.5	Supplément par photocopie	5 000
9.2	Boîte à lettre	25 000
9.3	Location de coffre-fort	N/A
9.4	Frais de reproduction de clé	N/A
9.5	Demande de renseignements sur client	N/A
9.6	Demande de renseignements financiers	N/A
9.7	Demande de renseignements comptables (commissaires aux comptes)	50 000
9.8	Abonnement mensuel au site internet	N/A
9.9	Successions	
9.9.1	Frais d'ouverture de dossier de succession	Frais fixe : 20 000 Commission calculée sur le solde du compte : 2% maximum 2 000 000
9.9.2	Frais de dossier de succession (au règlement selon l'actif)	2% maximum 2 000 000
9.9.3	Frais annuels de tenues de compte	60 000
9.10	Frais annuels sur compte inactif (créances arriérées)	60 000
9.11	Frais relatif saisie-arrêt/avis à tiers détenteur ou opposition administrative	
9.11.1	Lettre d'avertissement	Franco
9.11.2	Lettre d'injonction	Franco
9.12	Attestation d'avoirs	N/A
9.13	Reconstitution d'extrait de compte	N/A
9.14	Autres types de services	
	• Demande de solde en agence	3 000
	• Service de paiement de cotisation sociale (CNPS, CNAM, CMU)	Franco
	• Mail sécurisé	Franco
	• Demande de chéquier	Franco
	• Frais de mainlevée de saisie et ATD	50 000
	• Hypothèque	Au réel
9.14.1	Produits de Partenariat d'Assurances	
9.14.1.1	ASSURANCE HOMME CLE	Le taux de la prime annuel est égal à 0.69% du capital défini à l'adhésion pour les découverts et autres crédits à capital
9.14.1.2	BRIDGE ASSUR ETUDES	En fonction de la formule choisie
9.14.1.3	BRIDGE ASSUR RETRAITE	En fonction de la formule choisie
9.14.1.4	MULTIRISQUE HABITATION / IMMEUBLE	En fonction de la formule choisie
9.14.1.5	ASSURANCE VOYAGE	35 000 (Franco pour les titulaires de cartes)
9.14.2	Bank To Wallet	
	Montant minimum autorisé par transfert B2W/W2B	5 000
	Montant maximum autorisé par transfert B2W/W2B	2 000 000
	Commission de transaction	2,2% TTC du montant par transaction

DÉLAIS DE TRAITEMENT DES OPERATIONS CLIENTÈLES

PRODUITS	ACTIVITÉS	DÉLAI DE TRAITEMENT	DATE DE VALEUR
VIREMENTS	Virements Internes	Jour J	J-1
	Virements Compensations	Jour J	J-1
	Virement UEMOA	Jour J	J-1
	Virement à l'international	Au plus tard à J+2	J-1
	Rapatriements / Virements Reçus	Jour J	J+1
	Prélèvements	Jour J	J-1
	Virements / Prélèvements Permanents	Jour J	J-1
CHÈQUES	Remise de Chèques BBGCI	Jour J	J+1
	Remise de Chèques Confrères	Jour J	J+2
	Demande de chéquier	Jour J, avec mise à disposition du chéquier au client au plus tard à J+10	
	Valeurs Impayées / Rejetées	Jour J avec information du client au plus tard à J+1	J-2
DÉPÔT À TERME	Mise en place de Dépôt à Terme	Jour J	J
	Modification sur Dépôt à Terme	Jour J+2	J+2
	Rupture d'un Dépôt à Terme	Jour J+1	J+1
CHÈQUE DE BANQUE	Emission de Chèques de Banque	Jour J+1	J-1
	Annulation de Chèques de Banque	Jour J	J-1
CAUTION	Demande d'émission de caution	Jour J+1	J-1
	Mainlevée sur une caution	Jour J	J+1
COMPTE	Ouverture de Compte Particuliers Classiques	Jour J+2 au plus tard	
	Ouverture de Compte Entreprises Individuelles	Jour J+3 au plus tard	
	Ouverture de Compte Entreprises	Jour J+4 au plus tard	
	Modification sur compte liées aux coordonnées	Jour J	
	Modification sur compte liées aux informations juridiques	Jour J+2	
	Demande d'Attestations Diverses	Au plus tard Jour J+2	
EFFETS	Remise d'effets à l'escompte	Jour J pour les clients dans leur ligne	J+1 (Date de remise de l'effet)
		Jour J+2 au plus tard pour les clients sans ligne	
	Remise d'effets à l'encaissement	Jour J	
	Valeurs Impayées / Rejetées	Jour J avec information du client au plus tard à J+1	J+1
PRÊTS	Mise en Place de Prêt à la Consommation		
	DRP = entre 12 et 25 Jours et 45 jours pour les crédits hypothécaires		
	DBE = Entre 18 et 27 jours et 47 jours pour les crédits hypothécaires		
	Mise en Place de Prêt à Court Terme (autres consommations)		
	Mise en Place de Ligne de Tirage		
	Mise en Place de Prêt Immobilier		
	Mise en Place de Prêt à Moyen ou Long Terme		
	Avances ou Financements à Court Terme		
CARTE BANCAIRE	Demande de Carte Bancaire	J+30	
	Demande de Réédition de Code Confidentiel	J+30	
	Mise en opposition sur Carte Bancaire	Immédiat	
	Levée d'opposition sur Carte Bancaire	Immédiat	

CARTE BANCAIRE	Demande de Carte Bancaire	J+30	
	Demande de Réédition de Code Confidentiel	J+30	
	Mise en opposition sur Carte Bancaire	Immédiat	
	Levée d'opposition sur Carte Bancaire	Immédiat	
CAISSES	Retrait d'Espèce sans confirmation Solde Créditeur ou Autorisation de Dépassement	10 min	J
	Retrait d'Espèce avec confirmation Solde Créditeur ou Autorisation de Dépassement	30 min	J
	Retrait d'Espèces Solde Débiteur ou Dépassement de l'Autorisation de Dépassement	30 min	J
	Versement d'Espèces <= 15 millions	10 min	J
	Versement d'Espèces > 15 millions	30 min	J
	Achat de Devises	5 min	J
	Vente de Devises	5 min	J
NEGOCE INTERNATIONAL	Remise Documentaire	Jour J	
	Crédit Documentaire	Jour J+1 au plus tard	
	Nantissement	Jour J+1 au plus tard	J+1
TRANSFERT D'ARGENT	Activation d'un Sous Agent	Jour J+30	
	Activation d'un Point de vente	Jour J+6	
	Envois de Fonds	10 min	J
	Réceptions de Fonds	10 min	J
	Traitement des Modifications sur Transaction	2 Heures maximum	
	Traitement des Compensations des Sous Agents	Jour J+1	
DIVERS	Demande d'Abonnement à Bridge Touch	Jour J	
	Demande de Circularisation	7 jours	
	Lettre d'incident	Jour de l'incident + 2	
	Demande d'Abonnement à SMS Banking	Jour J	
	Accusé de réception au client suite à une réclamation	Jour J+1 au plus tard	
	Règlement des Fournisseurs	Trente (30) jours	
	Demande de Location de Boîtes aux Lettres	Jour J	
	Demandes d'informations	Jour J	
Demande d'Avis d'Ecritures Divers ou Relevés	Jour J		

Méthode de calcul du taux effectif global (TEG)

Le TEG est le taux qui intègre l'ensemble des coûts liés au prêt notamment, le taux d'intérêt, les frais de dossier et l'assurance.

Exemple de calcul du TEG:

RUBRIQUE	VALEUR
Montant du prêt	1 000 000
Taux d'intérêt	8,5
Durée	12 mois
Frais de dossier	10 000
Taxe	10%
Assurance (flat)	4 500
TEG	12,33%

La formule mathématique du TEG se présente comme suit :

$$\sum_{k=1}^{k=m} \frac{A_k}{(1+i)^{t_k}} = \sum_{p=1}^{p=n} \frac{A_p}{(1+i)^{t_p}}$$

i : le taux effectif global annuel
k : le numéro d'ordre d'un déblocage de fond
m : le numéro d'ordre du dernier déblocage
A_k : le montant du déblocage numéro k
tk : l'intervalle de temps entre le premier déblocage et le déblocage numéro k

p : le numéro d'ordre d'une échéance de remboursement
n : le numéro d'ordre de la dernière échéance
A_p : le montant de l'échéance numéro p
tp : l'intervalle de temps entre le premier déblocage et l'échéance numéro p

INFORMATIONS RELATIVES AUX RÉCLAMATIONS

Bridge Banque Group Côte d'Ivoire met à votre disposition plusieurs canaux pour remonter vos réclamations :

- En agence, auprès de votre chargé d'affaires ou de la chargée de clientèle
- Par WhatsApp au +225 05 74 86 12 94
- Via le formulaire de réclamation :

<https://forms.office.com/r/t0cB4TsNxB?origin=IprLink>

- En scannant le QR code disponible en agence
Par Facebook : <https://www.facebook.com/BridgeBankGroupCI>
- A l'adresse : reclamation@bridgebankgroup.com
- Via notre site institutionnel : bridgebankgroup.com

Un e-mail d'accusé de réception vous est adressé dès l'enregistrement de votre réclamation.

Le délai maximum de traitement des réclamations est de 30 jours, conformément aux dispositions de l'article 7 de la circulaire N°002-2020/CB/C de la BCEAO. L'accès au dispositif des réclamations et leur traitement par **Bridge Bank Group Côte d'Ivoire** sont gratuits.

